

Fremault : un « Bis » à la place du Samusocial

La ministre présente le Bureau d'aide et d'insertion sociale, qui coordonnera toute l'aide aux SDF

La ministre Céline Fremault (cdH), en charge de la politique des sans-abri, détaille à La Capitale la manière dont la transition se fera entre le Samusocial et la future ASBL de droit public baptisée provisoirement Bis (comme bureau d'aide et d'insertion sociale).

Le Samusocial existe toujours et il continue à travailler. « Le scandale a touché les dirigeants mais ne remet pas en cause le travail effectué sur le terrain », précise d'emblée Céline Fremault. « Le personnel fait preuve sur le terrain d'empathie, d'efficacité et d'une profonde humanité ». Mais la structure d'accueil d'urgence des SDF va changer. « L'association privée Samusocial va devenir une organisation régionale dont les missions, le fonctionnement et l'organisation seront déterminés dans la nouvelle

ordonnance relative à l'aide aux sans-abri. » Ce (futur) texte se veut un outil moderne de pilotage et de gouvernance garantissant un usage plus efficace et plus humain des quelque 11 millions d'euros mis à disposition par les pouvoirs publics.

La transformation se fera en deux étapes. « D'abord, une nouvelle AG et un nouveau CA doivent rapidement être mis en place. Ces mandats seront de courte durée et cesseront dès la création du « Bureau d'aide et d'insertion sociale » (nom provisoire) où seront transférées les missions régionales. » La mise en place d'un nouveau CA est attendue début octobre. Ce nouveau CA nommera un manager de transition, expert en gestion de transfert de missions et liquidation. Il sera désigné au poste d'administrateur délégué et sera rémunéré « le seul de l'ASBL », précise Céline Fremault.

Le nouveau CA provisoire sera chargé d'assurer la gestion quotidienne de l'ASBL et la mise en conformité sur le plan administratif, juridique, comptable et financier. Il préparera l'accueil hivernal 2017-2018 et liquidera l'ASBL. Un bureau de consultation accompagnera également le

transfert des missions du Samusocial vers la nouvelle structure régionale.

Quant à la future ASBL de droit public, elle ne partira pas de rien. « Le projet de nouvelle ordonnance sur le sans-abrisme prévoit la mise en place de nouveaux outils pour prendre en charge et accompagner les sans-abri. Un de ces outils est un organisme provisoirement dénommé « Bureau d'Aide et d'Insertion Sociale ». Il sera la nouvelle structure qui coordonnera tous les services d'aide d'urgence et les services d'insertion. Ce bureau re-

prendra les missions d'urgence du Samusocial et s'occupera de la collecte et du traitement des données individuelles. »

Dans cette ASBL, on trouvera les représentants de chacun des 5 ministres, 5 représentants des CPAS bruxellois, 1 représentant de l'Observatoire bruxellois de la santé et du social, 2 représentants des deux fédérations des maisons d'accueil pour sans-abri, 2 représentants des ASBL défendant les intérêts des usagers et 7 représentants des associations du secteur. « Les statuts prévoient aussi la présence de commissaires au gouvernement »

La nouvelle ordonnance veut aussi mettre l'accent sur l'insertion des sans-abri, avec des services tels que le logement accompagné, le travail d'insertion effectué en rue et les centres d'accueil de jour, tous renforcés. ●

MARC BEAUDELOT

Samusocial

La ministre contre le retour de Peraïta

Pascale Peraïta ne récupérera pas son poste de directrice du Samusocial. Et tout sera fait pour qu'elle ne touche pas non plus une indemnité de préavis. Pour rappel, la RTBF avait annoncé mercredi que l'avocat de Pascale Peraïta avait adressé un courrier au président du conseil d'administration (CA) Michel Deguelde pour lui demander de mettre fin au congé sans solde accordé à celle-ci en 2013 lors de son accession à la

présidence du CPAS. Le but de cette demande n'était sans doute pas sa réintégration en tant que telle, mais plutôt la possibilité d'obtenir une indemnité de préavis en cas de licenciement. Une éventualité qui a fait bondir le Landerneau politique.

Céline Fremault ne compte nullement accéder à cette demande. Elle fait remarquer que l'actuel CA de l'ASBL Samusocial est démissionnaire mais

n'a pas encore été remplacé. Comme Pascale Peraïta en est toujours l'administratrice-déléguée, même démissionnaire, le CA actuel ne pourrait pas la réintégrer comme directrice, il y a incompatibilité entre les deux fonctions. C'est donc le futur nouveau CA, comprenant des représentants des ministres compétents, qui devra statuer. La ministre cdH rappelle que le parquet a ouvert une informa-

tion judiciaire et qu'il y aura sans doute matière à procéder à un licenciement pour faute grave, donc sans indemnité.

Vendredi en séance de la commission d'enquête, le patron de l'administration de la Commission communautaire commune (Cocom) Nicolas Lagasse (voir p. 5) a d'ailleurs déclaré qu'un avis négatif serait remis en cas de demande de subvention liée au paiement d'indemnités de départ à Pascale Peraïta. ●

Sans-abri

Le Samusocial prépare l'hiver

Le dispositif hivernal, qui vise à assurer un toit à tous les sans-abri durant la période la plus froide de l'année, est préparé par l'actuel Samusocial. « Vu que le dispositif d'accueil hivernal doit se préparer dès maintenant, il fallait encore maintenir fonctionnelle la structure

Samusocial pendant quelques mois avant de la supprimer complètement pour repartir sur une structure nouvelle », explique Céline Fremault. « Les équipes du Samusocial sont au travail. Le CPAS de la Ville de Bruxelles est d'accord de continuer à mettre des moyens à

disposition. » C'est notamment le cas de son bâtiment de la rue Royale. L'accueil hivernal pourra aussi compter sur le bâtiment du boulevard Poincaré, qui peut héberger 350 personnes actuellement. Le fédéral a, de son côté, lancé un appel à projets et il se

pourrait qu'une autre association que le Samusocial (Médecins du monde, Croix-Rouge...) s'occupe de gérer le centre d'hébergement fédéral (à Forest et à Haren l'an passé). ●